

COMPTE RENDU DE LA PLENIERE C.H.S

DU 5 Mars 2009

Procès Verbal

Approbation du procès verbal du CHS du 6 octobre 2008.

Le compte rendu CHS fait par les élus CHS de la mairie de Nantes est disponible sur « Intra-Nantes »

Informations

- 1) Règlement intérieur du CHS : à la suite de la réunion du règlement intérieur CHS, celui-ci a été modifié et validé à la séance plénière. Le règlement intérieur CHS est à la disposition au local du syndicat t sur le site C.G.T.
- 2) Formations des élus CHS : Avril – Mai 2009, hors vacances scolaires. Possibilité de formation CHS tout au long du mandat.
- 3) Planning des réunions CHS dans l'année : il a été demandé que la programmation des réunions CHS et la communication des plans soient étalées sur l'année civile et communiqués le plus tôt possible comme indiqués dans le règlement.
- 4) Point sur l'enquête « Bien être au travail pour une meilleure qualité de service » : Selon l'administration, 43 % des agents de la ville de Nantes ont répondu à cette enquête, dont la 1ère analyse sera donnée fin avril 09 au CNAM. Dans les faits, il s'agit d'un questionnaire utilisé dans les entreprises américaines « Summen », qui, d'après la collectivité, ne supporte pas d'être modifié dans sa cohérence. Cependant, la mairie de Nantes a accepté de convier les syndicats à réfléchir sur sa modification. Lors de la plénière, il a été confirmé que les modifications proposées ne pouvaient pas être retenues pour conserver cette cohérence managériale.
- 5) Recrutement du Médecin du Travail : Le recrutement d'un médecin est toujours en cours. En attendant, Mme Florence GAUDARD exerce pour palier à la nomination d'un médecin à temps plein.

Prise en compte de la sécurité des agents sur leur lieu de travail

- 1) Accidentologie Point semestriel des accidents de travail et de trajet des agents de la ville de Nantes. La CGT a réitéré ses revendications quant aux accidents à répétitions depuis plusieurs années, lors des formations des agents de la tranquillité publique. L'administration affirme que ce point est réglé par la certification professionnelle des formateurs.
- 2) Inspections Trois inspections sur trois établissements ont eu lieu cette année. Est-ce que la cadence de celle-ci peut-elle être augmentée pour répondre aux besoins ?
- 3) Visite CHS Proposition de la direction d'organiser des visites CHS au nombre de 3 pour 2009, avec les syndicats. Elle leur propose également de solliciter d'autres visites s'ils le souhaitent. Trois visites seront programmées sur les sites suivants : - le C.N.R. (Conservatoire National de Région) - le palais des sports de Beaulieu - la Bibliothèque Luce Courville

Evaluation des risques professionnels

- 1) Acquisition d'un logiciel de risques professionnels dénommé « Kitry » qui doit permettre de mieux évaluer et cibler par profession, la gestion des risques professionnels.

2) Création d'un groupe thématique sur les nuisances sonores

3) Nettoyage de vêtement de travail La loi sur l'habillement, article L 4122-2 et R 4323-95 prévoit que l'entretien des vêtements de travail est à la charge de l'employeur, information donnée par l'administration.

4) Registre d'observations et de suggestions Chaque service est doté d'un registre d'observations et de suggestions. N'hésitez pas à vous en servir et à nous les faire remonter.

5) Risques spécifiques Point sur le suivi de la loi anti-tabac : manque de signalisation dans les locaux de certains services et de cendriers à la disposition des usagers.

Santé au travail

Un point d'étape a été fait sur le plan de la conduite additive. Plus de la moitié des agents de la Ville de Nantes ont participé à une demi-journée de sensibilisation.

Absentéisme

1) Etude de faite sur l'absentéisme à la Direction des Personnes Agées et à la Direction des Etablissements Médico-sociaux avec des cabinets d'études privés. L'étude est en cours.

2) Evolution de la durée journalière de travail, hors périodes scolaires, pour les agents de la Vie Educative. L'énoncé de l'ordre du jour ne nous a pas permis de nous concerter ni de nous prononcer par manque de clarté. Ce dossier nous était présenté pour avis du CHS et sera débattu en CTP.

Enveloppe CHS

Vote de l'ensemble des élus CHS pour l'acquisition de fauteuils ergonomiques : Montant affecté : 61 000,00 €

Dépenses pour les fauteuils ergonomiques : 3 553€